

## [Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Les recours encore possibles face à la réforme, Mbappé capitaine, nucléaire relancé... Actus du jour

Le projet de loi de financement rectificatif de la Sécurité sociale pour 2023 est considéré comme adopté.

C'était hier, juste après le rejet, à neuf voix près d'une motion de censure qui visait à forcer la démission du gouvernement et à annuler la réforme des retraites.

Ces motions de censure étaient en effet la dernière possibilité pour l'opposition à l'Assemblée nationale

de renverser le texte dans le cadre donc de l'Assemblée.

Cela dit, il reste des recours possibles et une pression sur le gouvernement est actuellement extrêmement forte, notamment dans la rue.

Mais alors, que peut-il se passer désormais entre recours légal ou à l'heure mobilisation dans la rue?

Salut c'est Hugo, j'espère que vous allez bien et malgré les sernes qui se creusent au fil de jour au vu de l'actualité,

on est partis donc pour une nouvelle plongée dans l'actualité en une dizaine de minutes, que ce soit sur YouTube ou alors en version podcast audio.

Et c'est donc le sujet à la une de ces actus de jour.

Bon, déjà commençons rapidement par voir ce qui est possible en termes de recours ou d'annulation de la réforme des retraites d'un point de vue institutionnel.

La première possibilité, on en a parlé hier, c'est ce que l'on appelle le recours au Conseil constitutionnel.

Le Conseil constitutionnel, c'est donc une institution qui est chargée de vérifier si une loi est conforme ou non à la constitution,

donc la loi suprême en France, et là ce qui pourrait jouer en faveur de l'opposition, donc d'une annulation de la réforme des retraites,

c'est la question de l'utilisation de l'article 49.3 de la constitution par le gouvernement,

ou encore l'utilisation de l'article 47.1 à l'Assemblée et 44.3 au Sénat.

Alors je vous la fait courte parce qu'on en a déjà parlé par le passé et surtout ça prendrait trop de temps autrement,

mais en gros l'utilisation du 47.1 à l'Assemblée nationale a permis tout simplement d'avoir des débats beaucoup plus courts à l'Assemblée nationale,

et donc d'accélérer finalement les débats.

Et concrètement là-dessus, selon certains juristes, le Conseil constitutionnel pourrait estimer que les conditions dans lesquelles cette réforme a été adoptée

ne sont pas conformes à la constitution, et concernant d'ailleurs le contenu même de cette réforme, certains estiment que certains articles et mesures n'ont pas leur place dans le cadre de cette loi et donc de cette procédure.

Je ne rentre pas dans tous les détails aujourd'hui, je vous mets des liens directement en description pour les passionnés de droit constitutionnel,

mais il y a donc des débats importants là-dessus.

Là-dessus, le gouvernement a choisi de prendre les devants et de saisir lui-même directement le Conseil constitutionnel pour que le texte soit examiné.

On verra donc quand ils font un retour.

Alors le deuxième recours possible qu'on peut noter, c'est ce que l'on appelle le référendum d'initiative partagée, ou le RIP, ou le RIP.

## [Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Les recours encore possibles face à la réforme, Mbappé capitaine, nucléaire relancé... Actus du jour

Bref, je vous laisse voir la formulation que vous préférez.

Et donc ce RIP, il prévoit la possibilité d'organiser une consultation populaire, donc un vote directement de la population sur une proposition de loi.

Alors c'est un processus qui est long et complexe, petit résumé rapide.

Déjà une demande de RIP doit être déposée par un cinquième des parlementaires.

Bon là en l'occurrence, c'est fait, il y a déjà près de 250 parlementaires qui ont déposé une demande.

Maintenant, c'est désormais le Conseil constitutionnel qui a un mois pour se prononcer sur cette histoire de référendum.

Et suite à ça, si c'est validé par le Conseil constitutionnel, il y aura une consultation en ligne.

Et en fait, l'objectif à ce moment-là pour les opposants à la réforme des retraites, c'est en 9 mois.

Donc c'est à la fois long et court, en 9 mois de recueillir la signature d'au moins 10% des électeurs français.

Aujourd'hui, ça fait environ 4,7 millions de personnes.

Une signature qui signifie donc qu'ils apportent leur soutien à cette proposition et qu'ils demandent donc un référendum.

Si et seulement si donc il y a 10% des électeurs qui signent ça notamment en ligne, il pourrait y avoir donc un référendum.

Avant ça, il faudrait que les députés et les sénateurs n'examinent pas cette loi eux-mêmes à nouveau.

Je vous passe tous les détails.

Mais c'est donc seulement à l'issue de tout ça que le président de la République serait contraint d'organiser donc un référendum concernant la réforme des retraites.

Bref, c'est une procédure longue, complexe, ça prend beaucoup de temps.

Et d'ailleurs, ça n'a jamais abouti en France depuis son introduction en 2018 à l'initiative de l'ancien président Nicolas Sarkozy qui a mis cette possibilité en place.

C'est donc un processus très long, mais donc vous l'avez compris.

Conseil constitutionnel et référendum d'initiatives partagées, c'est les deux possibilités d'un point de vue institutionnel, disons.

Maintenant, vous l'aurez compris, il y a aussi des mobilisations importantes dans la rue, des grèves ou des manifestations spontanées qui se déroulent un petit peu partout dans le pays.

Certaines choses qui ne se sont pas organisées, comme par exemple les manifestations spontanées, ou dites sauvages par certains, qui sont organisées sans autorisation de la préfecture, et qui se déroulent un petit peu partout dans France.

Vous l'avez peut-être vu avec les live que j'ai eu l'occasion de faire ces derniers jours sur place à Paris.

Il y a aussi des grandes journées de manifestations, par exemple les syndicats qui ont appelé à une manifestation massive jeudi.

En matière de grève, on peut parler de la grève des éboueurs qui est reconduite au moins à Paris jusqu'au 27 mars.

On peut parler aussi des grèves dans les raffineries.

Les raffineries, c'est donc ces usines qui transforment le pétrole en carburant qu'on met dans nos voitures potentiellement.

Et bien, il y a aussi des grèves dans les raffineries.

## [Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Les recours encore possibles face à la réforme, Mbappé capitaine, nucléaire relancé... Actus du jour

Et résultat, actuellement, plus de 10% des stations-service sont en difficulté dans 23 départements. Concernant les transports aussi, Intimo, la SNCF, a déjà précisé que le trafic serait fortement perturbé jeudi.

Bref, beaucoup, beaucoup de perturbations, de manifestations et d'actions spontanées partout en France.

Tout ça va se poursuivre dans la semaine a priori.

La question, c'est donc de savoir si, face à cette mobilisation,

le gouvernement et surtout le président de la République, Emmanuel Macron, va reculer.

Ce qu'on sait pour l'instant, c'est que Emmanuel Macron va donner une interview ce mercredi à 13h depuis l'Élysée.

Une interview qu'il va donner à France 2 et TF1.

Par ailleurs, selon des proches qui étaient présents à une réunion à l'Élysée avec lui.

Et des proches qui ont été cités par l'AFP ou encore BFMTV.

Emmanuel Macron a déjà affirmé qu'il excluait plusieurs choses.

Il exclut un remaniement de son gouvernement, donc un changement de son gouvernement.

Il exclut aussi une dissolution de l'Assemblée nationale.

Donc, il exclut d'organiser de nouvelles élections législatives dans les médias.

Et enfin, il exclut l'idée de convoquer lui-même un référendum.

Tout ça, donc, c'est des options qui l'exclut à court terme selon ses proches.

On en saura sûrement plus demain.

En tout cas, forcément, sa prise de parole demain sera suivie de très très près,

alors que les mobilisations et les manifestations se poursuivent et grandissent au fil des jours.

Là-dessus, deux informations que je peux vous donner.

D'abord, concernant l'interview d'Emmanuel Macron mercredi à 13h,

je la diffuserai en direct, que ce soit sur YouTube et sur TikTok.

Du coup, pensez à vous abonner à l'un de ces deux réseaux.

Ce jamais, ce n'est pas encore le cas pour ne pas louper cette interview.

Et je veux aussi la commenter, donc répondre à vos questions et préciser certaines choses si besoin en direct.

Et par ailleurs, je vous l'ai dit, les manifestations se poursuivent.

Ça fait maintenant plusieurs semaines que je suis présent sur le terrain pour convenir et vous informer sur ce qui se passe lors des différentes manifestations.

Je fais des live régulièrement sur TikTok.

N'hésitez pas à vous abonner du coup au compte TikTok.

Vous êtes quasiment 4 millions.

Merci beaucoup pour votre confiance.

Les prochains jours vont être chargés.

On va continuer à suivre tout ça évidemment.

Je vous laisse avec Paul tout de suite pour les actualités en bref.

Merci Hugo.

Salut tout le monde.

Premier actu, l'Assemblée nationale a adopté ce mardi un projet de loi qui vise à relancer le nucléaire en France.

## [Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Les recours encore possibles face à la réforme, Mbappé capitaine, nucléaire relancé... Actus du jour

Concrètement, cette loi va permettre plusieurs choses, mais notamment d'accélérer la construction de nouveaux réacteurs nucléaires et aussi de prolonger la durée de vie des réacteurs déjà existants. Et ça, ça se fait dans un contexte où Emmanuel Macron a promis de bâtir 6 nouveaux réacteurs d'ici 2035 et de lancer des études pour construire 8 autres réacteurs plus tard. Alors du côté des partis qui ont voté pour ce texte à l'Assemblée, il y a la majorité présidentielle donc bien sûr, mais aussi le Rassemblement national et les Républicains. Et à l'inverse, les écologistes et la France Insoumise ont voté contre notamment. Il faut noter en revanche qu'il y a une partie du projet de loi qui a été rejeté autour de la question des instances de sûreté nucléaire. Le gouvernement voulait fusionner deux organismes qui assure aujourd'hui le maintien de la sécurité des centrales nucléaires, la SN et l'IRSN, avec un but affiché de fluidifier et d'accélérer les prises de décision. Mais les députés ont préféré garder deux instances pour garantir l'indépendance des contrôles.

Deuxième actus, ça se passe en Amérique du Sud. Un tremblement de terre de magnitude 6,8 a touché le Pérou et l'Équateur. C'est donc un fort tremblement de terre. Ça a provoqué des scènes de panique dans plusieurs villes, notamment dans la ville de Koenka en Équateur. Pour l'instant, le bilan humain s'élève à 15 morts et plus de 400 blessés. Il faut dire qu'en Équateur, ce séisme a arrivé de mauvais souvenirs, du mois d'avril 2016. A l'époque, le pays avait été frappé par un séisme encore plus violent de magnitude 7,8 qui avait eu de très grosses conséquences, à la fois humaines et matérielles.

Troisième actus, ça parle de Tech. L'entreprise Amazon a annoncé qu'elle allait supprimer 9000 emplois dans les prochaines semaines. En plus des 18 000 licenciements déjà annoncés l'an dernier. Et la semaine dernière, Meta, l'entreprise qui possède Facebook et Instagram, a elle aussi annoncé de nouveaux licenciements. 10 000 licenciements supplémentaires, après avoir déjà annoncé 11 000 licenciements l'an dernier, ça représente en tout environ 20% des effectifs de Meta. Et donc tout ça s'inscrit dans un contexte très marquant et beaucoup plus large, une vague de licenciements qui touche tout le secteur de la Tech. On en avait déjà parlé, Microsoft, Google, Twitter, Salesforce, PayPal, Snapchat, par exemple, on tous aussi annonçait l'an dernier de forte réduction d'effectifs.

## [Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Les recours encore possibles face à la réforme, Mbappé capitaine, nucléaire relancé... Actus du jour

Et donc ça continue.

Alors pourquoi tous ces licenciements?

Eh bien la pandémie de Covid avait énormément profité au secteur de la Tech.

À ce moment-là, beaucoup d'entreprises avaient énormément embauché à cause de prévisions aussi très optimistes pour l'avenir.

Amazon, par exemple, avait carrément doublé ces effectifs en deux ans.

Sauf que depuis, l'activité économique s'est ralenti.

Et beaucoup d'entreprises doivent donc revoir leurs plans à la baisse.

Quatrième actus, qui mêle économie et géopolitique,

l'Arabie Saoudite a passé une commande historique d'avion au constructeur aérien Boeing.

Elle lui a commandé 80 avions, plus une quarantaine en option.

Et l'Arabie Saoudite a aussi annoncé la création d'une deuxième compagnie aérienne nationale, qui va s'appeler Riyadh Air, en plus de Saudia, la compagnie déjà existante.

Et ça alors, pourquoi c'est marquant?

Eh bien c'est la preuve que l'Arabie Saoudite veut développer massivement le transport aérien et le tourisme d'ici 2030

dans le but en fait de diversifier sa puissance.

Et dans ce secteur du transport aérien,

ces voisins dans le Golfe sont aujourd'hui beaucoup plus avancés.

Les plus gros aéroports dans le Golfe, par exemple,

ce sont Dubaï et Abu Dhabi aux Émirats Arabunis et Doha au Qatar.

Cinquième info, la Finlande serait le pays le plus heureux du monde, selon l'ONU, et ce pour la sixième année d'affilée.

Alors pour réaliser ce classement, l'ONU se base sur plusieurs paramètres.

Déjà ils font des sondages demandant aux gens leur niveau de bonheur,

mais ils se basent aussi sur d'autres données chiffrées,

notamment le niveau de richesse du pays, les libertés individuelles,

ou encore l'absence de corruption.

L'étude s'appelle le World Happiness Report.

Alors il faut noter qu'on retrouve beaucoup de pays nordiques,

quand même dans les premières positions.

En effet, après la Finlande, le Danemark se trouve à la deuxième place,

puis ensuite il y a l'Islande à la troisième place,

la Suède à la sixième place et la Norvège à la septième place.

Et alors où est la France?

Eh bien en 21ème position, derrière les États-Unis,

derrière l'Allemagne, derrière la Belgique, derrière le Royaume-Uni,

mais devant l'Espagne et l'Italie.

Sixième info en sport,

l'équipe de France de football masculine a un nouveau capitaine.

Il fallait en effet remplacer Hugo Loris,

## [Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Les recours encore possibles face à la réforme, Mbappé capitaine, nucléaire relancé... Actus du jour

qui, à 36 ans après avoir été capitaine pendant plus de 10 ans, avait mis fin à sa carrière internationale après la Coupe du Monde, et aussi Raphaël Varane, l'ancien vice capitaine, qui lui aussi a mis fin à sa carrière internationale.

Et comme nouveau capitaine, eh bien le sélectionneur Didier Deschamps a choisi Kylian Mbappé, qui a seulement 24 ans, devient donc l'un des plus jeunes capitaines de l'histoire des bleus, et qui voit son influence dans l'équipe grandir encore plus.

Septième info qui est aussi liée au sport,

l'organisation des J.A. de Paris 2024 a lancé ce mercredi, une grande campagne pour recruter 45 000 bénévoles.

Concrètement, ces bénévoles qui ne seront du coup pas payés, il faut le dire, seront chargés pendant les jeux de missions assez diverses, ça peut être l'accueil du public, de l'aide aux personnels médicaux, ou bien d'installer les starting blocks pendant les compétitions d'athlétisme. C'est peut-être la mission la plus stylée au plus près des athlètes.

Alors pour ceux qui seraient intéressés, vous avez jusqu'au 3 mai pour candidater.

Il y a trois critères à remplir.

Le premier, il faudra avoir plus de 18 ans le 1er janvier 2024.

Deuxième critère, il faudra parler français ou anglais.

Troisième critère, il faudrait être disponible 10 jours sur toute la période des Jeux olympiques ou Paralympiques.

Ils se tiendront début août 2024 pour les J.A.

et début septembre pour les Jeux Paralympiques.

Et enfin, dernier actu, ce mercredi,

c'est le début du Ramadan pour les musulmans.

Une période de jeûnes, de prières et de partages qui durent un mois et qui est l'un des cinq piliers de l'islam, le Ramadan se terminera donc le 21 avril par la fête de l'Aïd.

Il faut savoir que selon l'INSEE,

5 millions de croyants pratiquent le Ramadan chaque année en France.

Dans le monde, c'est près d'1,5 milliard de personnes.

Bon, Ramadan, du coup, à toutes celles et ceux ici qui sont concernés.

Voilà, c'est la fin de ce résumé de l'actualité du jour.

Évidemment, pensez à vous abonner pour ne pas rater le suivant,

quel que soit d'ailleurs l'application que vous utilisez pour m'écouter.

Rendez-vous aussi sur YouTube ou encore sur Instagram pour d'autres contenus d'actualité exclusifs.

Vous le savez, le nom des comptes, c'est Hugo Descripts.

Je vous laisse en nouveau et on se dit à très vite.